



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

National Qualification Criteria

Article I. Objective

To establish a criteria for members of TKDNB to qualify to represent NB at any national competition. This is a guideline that must be met in order to be approved by the President to represent NB at any national event held by TaeKwonDo Canada.

Article II. Purpose

The purpose of this criterion is to ensure that any member wishing to compete at any national event is well prepared prior to said event. This allows the President and the coaching staff to ensure that each member wishing to compete is prepared to do so for the province of NB.

Article III. National Events

a. A member must qualify for any national event, which includes but is not limited to the following:

- i. Junior or Senior Canadian National Championships
- ii. Junior or Senior Canadian Poomsae Championships
- iii. Junior or Senior Pan Am/World Team Trials

b. Should there be any other national events that are excluded from this list, it is to the discretion of the Board of TKDNB to determine whether it requires qualification

Article IV. Qualification Period

The qualification period for members runs from January to December of each year.

Article V. Qualification Requirement

a. To qualify for a national event, each member must compete at 2 of 3 qualifying events held in NB.

b. Must be a Black Belt registered with the TKD Canada Kukkiwon database c. Must be a registered member of TKDNB



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

Article VI. Competition requirements

- a. Competing in a qualifying event requires the following to be met:
 - i. Register for qualifying event
 - ii. Weigh in (applicable to only sparring competitors)
 - iii. Enter ring prepared to compete (for both poomse and sparring competitors)

- b. If any of the three requirements above are not met, the member would not be considered to have competed at a qualifying event and would not count towards qualifying for a national event.

Article VII. Exemptions

Members that are able to present a medical note from a qualified Doctor will receive an exemption from the qualifying event. If they are unable to attend any qualifying events due to medical reasons, then an application must be put forward to the Executive and Board of TKDNB asking for permission to compete at any national event. Any member unable to compete at a qualifying event and provides a medical note will not be required to pay a registration fee and will receive an exemption for qualifying for the event they are unable to attend.

Article VIII. Qualifying Tournament Requirements In order to be considered a qualifying event, the tournament must meet the following requirements:

- a. Must include sparring competition

- b. Must include poomsae competition

- c. Must be a TKDNB sanctioned event
- d. Must use Olympic mats and one of the two electronic scoring systems available.
- e. Must be accepted by the host to be considered a qualifying event
- f. Must have hosted the tournament, sanctioned by TKDNB, for 2 years before being eligible as a qualifying event.

Article IX. Provincial Games

The Annual provincial games held each year by TKDNB will always be considered a qualifying event.

- a. Host – The provincial games can be hosted by any individual wishing to do so. The individual must apply to TKDNB to be considered and approved to host the provincial games. The host will be assisted by TKDNB for items that are required by the Association.



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

- b. Honorarium – The host of the event will be paid \$1,000 to host this event, so long as the requirements are met by the host as outlined in item c.
- c. Requirements – The provincial games are to include and are limited to the following:
 - i. Color and Black Belt Competition
 - ii. Individual Poomsae Competition all belts
 - iii. Sparring – Single elimination (Double elimination Black belt so long as time permits)
 - iv. Canteen
 - v. Olympic mats and electronic scoring systems (all rings)
 - vi. St John Ambulance first aid
 - vii. Clean and acceptable venue for competing and viewing
 - viii. Sufficient volunteers to assist in operating computers
- d. Registration – Registration for this event will be handled by TKDNB including collection of funds
- e. Referee Committee – The Referee Director will be responsible for coordinating the referees, doing weigh ins, and managing the electronic scoring systems (TrueScore and Ringmaster)
- f. Expenses – All expenses required to be paid to hold this event will be paid by TKDNB and not that of the host.

Article X. Other Eligible Qualifying Events

- a. Addition to the Provincial Games hosted each year, there will be 2 other events that will be considered as qualifying events. The other 2 events will be based on the TKDNB sanctioned tournaments hosted around the province. This will be done on a rotating basis between all those tournaments that are eligible to be qualifying events.
- b. Hosts of tournaments within TKDNB have the option to be considered a qualifying event. Their tournament must have the minimum requirements as outlined in Article 8. The host may include any other events during their tournament that they wish to have. They are not limited to what is outlined in Article 8.
- c. Excluding provincials, no 2 qualifying events can be hosted within the same region. If there is no other tournament host willing to be a qualifying event in that year outside a region where one event is already a qualifying event, it is up to the Board of TKDNB to decide the due process to a third qualifying event.



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

Article XI. Effective Date

- a. These criteria will be in effect starting January 1, 2012.
- b. The year running from January 2012 to December 2012 will be the first qualification year. Any members looking to compete at any national events in 2013 will have to qualify for them in 2012.

Article XII. Qualifying Tournament Rotation

- a. The following will be the rotating events for qualifying besides the provincial games. This rotation is not limited to the tournaments listed. Tournaments that become eligible as per Article 8 will be placed into the rotation as well. The current rotation is as follows:
 - i. Year 1 – Grand Master Chung’s tournament – Moncton (Southeast Region) and Grand Master Vaughan’s tournament - Quispamsis (Fundy Region)
 - ii. Year 2 – Master Delisle’s tournament – Moncton (Southeast Region) and Master Soucy’s Tournament – Campbellton (Miramichi/Campbellton Region)
 - iii. Year 3 – Master Thorley’s tournament – Riverview (Southeast Region) and Master Morris’ tournament – Saint John (Fundy Region)
- b. The above rotation will continue to rotate through year after year. If any new tournaments become eligible as a qualifying event, they will begin at the end of the list.
- c. Should any host decline to be considered as a qualifying event. The next host down the list from another region will be asked and so on and so forth, until an acceptance is received.
- d. Each host will be asked prior to the start of the new qualifying year and must respond to TKDNB with an acceptance or decline by December 31 each year in order to inform the membership of the upcoming qualifying events. Notification will be sent out to the host from TKDNB along with the appropriate documents to inform TKDNB of their decision.
- e. Should, for any reason, a tournament not be held in a coming year, then the replacement host will be decided on the same criteria as item c above.

Approved AGM November 13, 2011



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

Critères nationaux de qualification

Article premier. Objectif

Établir des critères permettant aux membres du TKDNB de se qualifier pour représenter le Nouveau-Brunswick à toute compétition nationale. Il s'agit d'une ligne directrice qui doit être respectée afin d'être approuvé par le président pour représenter le Nouveau-Brunswick à tout événement national organisé par TaekwonDo Canada.

Article II. But

Le but de ce critère est de garantir que tout membre souhaitant participer à un événement national soit bien préparé avant ledit événement. Cela permet au président et au personnel d'entraîneurs de s'assurer que chaque membre souhaitant concourir est prêt à le faire pour la province du Nouveau-Brunswick.

Article III. Événements nationaux

un. Un membre doit se qualifier pour tout événement national, qui comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- je. Championnats nationaux canadiens juniors ou seniors
- ii. Championnats canadiens de poomsae juniors ou seniors
- iii. Essais par équipes panaméricaines/mondiales juniors ou seniors

b. S'il y a d'autres événements nationaux exclus de cette liste, il est à la discrétion du conseil d'administration de TKDNB de déterminer s'ils nécessitent une qualification.

Article IV. Période de qualification

La période de qualification des membres s'étend de janvier à décembre de chaque année.

Article V. Exigence de qualification

un. Pour se qualifier pour un événement national, chaque membre doit participer à 2 des 3 événements de qualification organisés au Nouveau-Brunswick.

- b. Doit être une ceinture noire enregistrée dans la base de données Kukkiwon de TKD Canada.
- c. Doit être un membre enregistré de TKDNB



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

Article VI. Exigences du concours

un. Pour participer à une épreuve de qualification, les conditions suivantes doivent être remplies :

- je. Inscrivez-vous à l'événement de qualification
- ii. Pesée (applicable uniquement aux concurrents d'entraînement)
- iii. Entrez dans le ring prêt à concourir (pour les compétiteurs de poomse et de sparring)

b. Si l'une des trois exigences ci-dessus n'est pas remplie, le membre ne sera pas considéré comme ayant participé à une épreuve de qualification et ne comptera pas pour la qualification à une épreuve nationale.

Article VII. Exonérations

Les membres qui sont en mesure de présenter un certificat médical d'un médecin qualifié bénéficieront d'une exemption de l'événement qualifiant. S'ils ne peuvent assister à aucun événement de qualification pour des raisons médicales, une demande doit alors être présentée à l'exécutif et au conseil d'administration de TKDNB pour demander la permission de participer à n'importe quel événement national. Tout membre incapable de concourir à un événement de qualification et fournissant une note médicale ne sera pas tenu de payer des frais d'inscription et recevra une exemption pour se qualifier pour l'événement auquel il ne peut assister.

Article VIII. Exigences du tournoi de qualification Afin d'être considéré comme un événement de qualification, le tournoi doit répondre aux exigences suivantes :

- un. Doit inclure une compétition de sparring
- b. Doit inclure une compétition de poomsae
- c. Doit être un événement sanctionné par TKDNB. d. Doit utiliser des tapis olympiques et l'un des deux systèmes de notation électronique disponibles. e. Doit être accepté par l'hôte pour être considéré comme un événement de qualification f. Doit avoir accueilli le tournoi, sanctionné par TKDNB, pendant 2 ans avant d'être éligible comme événement de qualification.

Article IX. Jeux provinciaux

Les jeux provinciaux annuels organisés chaque année par TKDNB seront toujours considérés comme un événement de qualification.



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

un. Hôte – Les jeux provinciaux peuvent être organisés par toute personne qui le souhaite. L'individu doit présenter une demande à TKDNB pour être considéré et approuvé pour accueillir les jeux provinciaux. L'hôte sera assisté par TKDNB pour les articles requis par l'Association.

b. Honoraires – L'hôte de l'événement recevra 1 000 \$ pour organiser cet événement, à condition que l'hôte réponde aux exigences décrites au point c.

c. Exigences – Les jeux provinciaux doivent inclure et se limiter à ce qui suit :

i. Compétition de couleur et ceinture noire

ii. Compétition individuelle de poumsae, toutes les ceintures

iii. Sparring – Élimination simple (ceinture noire à double élimination tant que le temps le permet)

iv. Cantine

v. Tapis olympiques et systèmes de pointage électroniques (tous les anneaux)

vi. Premiers soins de l'Ambulance Saint-Jean

vii. Lieu propre et acceptable pour la compétition et l'observation

viii. Suffisamment de bénévoles pour aider à faire fonctionner les ordinateurs

d. Inscription – L'inscription à cet événement sera gérée par TKDNB, y compris la collecte de fonds

e. Comité des arbitres – Le directeur des arbitres sera responsable de la coordination des arbitres, des pesées et de la gestion des systèmes de notation électroniques (TrueScore et Ringmaster)

f. Dépenses – Toutes les dépenses qui doivent être payées pour la tenue de cet événement seront payées par TKDNB et non par l'hôte.

Article X. Autres événements éligibles

un. En plus des Jeux provinciaux organisés chaque année, il y aura 2 autres événements qui seront considérés comme des événements de qualification. Les 2 autres événements seront basés sur les tournois sanctionnés par TKDNB organisés dans toute la province. Cela se fera à tour de rôle entre tous les tournois éligibles pour être des événements qualificatifs.

b. Les hôtes de tournois au sein de TKDNB ont la possibilité d'être considérés comme un événement qualificatif. Leur tournoi doit avoir les exigences minimales décrites à l'article 8. L'hôte peut inclure tout autre événement pendant son tournoi qu'il souhaite organiser. Elles ne se limitent pas à ce qui est décrit à l'article 8.



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

c. À l'exclusion des championnats provinciaux, deux événements de qualification ne peuvent pas être organisés dans la même région. S'il n'y a aucun autre hôte de tournoi disposé à être un événement de qualification cette année-là en dehors d'une région où un événement est déjà un événement de qualification, il appartient au conseil d'administration de TKDNB de décider de la procédure régulière pour un troisième événement de qualification.

Article XI. Date d'entrée en vigueur

un. Ces critères seront en vigueur à compter du 1er janvier 2012.

b. L'année allant de janvier 2012 à décembre 2012 sera la première année de qualification. Tous les membres qui souhaitent participer à des événements nationaux en 2013 devront se qualifier pour eux en 2012.

Article XII. Rotation des tournois de qualification

un. Voici les épreuves tournantes pour les qualifications en plus des jeux provinciaux. Cette rotation n'est pas limitée aux tournois listés. Les tournois qui deviennent éligibles conformément à l'article 8 seront également placés dans la rotation. La rotation actuelle est la suivante :

- i. Année 1 – Tournoi du Grand Maître Chung – Moncton (Région du Sud-Est) et Tournoi du Grand Maître Vaughan – Quispamsis (Région de Fundy)
- ii. Année 2 – Tournoi de Maître Delisle – Moncton (Région du Sud-Est) et Tournoi de Maître Soucy – Campbellton (Région de Miramichi/Campbellton)
- iii. Année 3 – Tournoi de Maître Thorley – Riverview (Région du Sud-Est) et Tournoi de Maître Morris – Saint John (Région de Fundy)

b. La rotation ci-dessus continuera à tourner d'année en année. Si de nouveaux tournois deviennent éligibles en tant qu'événement qualificatif, ils commenceront à la fin de la liste.

c. Si un hôte refuse d'être considéré comme un événement qualifiant. L'hôte suivant d'une autre région sera invité à descendre dans la liste et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une acceptation soit reçue.

d. Chaque hôte sera invité avant le début de la nouvelle année d'admissibilité et devra répondre à TKDNB en acceptant ou en refusant au plus tard le 31 décembre de chaque année afin d'informer les membres des événements admissibles à venir. Un avis sera envoyé à l'hôte par TKDNB avec les documents appropriés pour informer TKDNB de sa décision.



Taekwondo NB Inc.

www.tkdnb.com

info.tkdnb@gmail.com

e. Si, pour une raison quelconque, un tournoi n'a pas lieu l'année prochaine, l'hôte de remplacement sera décidé selon les mêmes critères que ceux du point c ci-dessus.

AGA approuvée le 13 novembre 2011